

Arras, le 13 juillet 2022

Monsieur le Président du

Conseil départemental

Objet: Ségur pour les personnels du Conseil départemental

Monsieur le Président,

Le projet de loi de finances rectificative pour 2022 a acté l'extension, dans le cadre du Ségur de la santé, du versement d'un complément de traitement indiciaire de 183 euros net par mois aux travailleurs sociaux de la Fonction publique.

Ce qui devait être à la base une prime a été transformé en CTI de 183 euros net.

La **FA-FPT CD62** vient donc vous demander la mise en application rapide du versement du CTI pour les collègues concernés avec l'effet rétroactif annoncé.

Egalement, nous demandons, comme déjà évoqué avec les services, l'extension du versement du CTI à l'ensemble des professionnels qui exercent leurs missions dans le champ des compétences sociales du Département, quels que soit leur métier, leur filière, leur grade.

Sans oublier les assistants familiaux pour qui nous demandons une augmentation de salaire équivalente au montant du CTI en plus de l'application du SMIC pour un accueil.

Nous savons que tout ceci entraîne des dépenses mais elles sont nécessaires au regard de l'investissement, du travail quotidien et de la qualité du service public fourni par vos agents pour qui cette application rapide sera une marque de reconnaissance de leur travail quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

La Secrétaire Générale


Sandrine Képié